

Nombre de membres

en exercice: 19

Présents : 16

Votants: 17

Séance du mardi 23 février 2016

L'an deux mille seize et le vingt trois février l'assemblée régulièrement convoquée le 12 février 2016, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIEHL.

Sont présents: Emmanuel RIEHL, Jean MATHIEU, Véronique VATAUX, Damien KREMPP, Claude SCHLOSSER, Brigitte JENIE, Françoise FOERSTER, Pascale PERNON, Emmanuel LANTZ, André LEDIG, Christiane CHENIN, Malika FUNAZZI, Sylvie ORGEL, Olivier COCHELIN, Adel BELAID, Sonia RING

Représentés: François MOUCHOT

Excusés:

Absents: Jacques HENRY, Armelle DASTILLUNG

Secrétaire de séance: Claude SCHLOSSER

Intervention de Léon HABER (SARL Chez Léon) concernant la possibilité d'acquisition d'une parcelle communale nécessaire à son activité.

Objet: PARTICIPATION IMPRESSION LIVRE PHILIPPE NOPRE - DE 2016 008

Le maire présente au conseil municipal le livre de Philippe NOPRE sur les scieries d'Abreschviller et la possibilité d'imprimer des exemplaires. Il présente les différents devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acquérir 100 exemplaires auprès de l'imprimerie HANDIRECT d'Illkirch.

Objet: TRAVAUX TEMPLE - DE 2016 009

Le maire rappelle au conseil municipal les travaux à réaliser au temple protestant d'Abreschviller et l'obligation faite aux communes constituant la paroisse d'assumer, au prorata de leurs richesses respectives, les frais d'entretien du temple quand la paroisse n'est pas en mesure d'y faire face.

Il indique que certaines communes refusent de participer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter la participation de la paroisse Luthérienne.

Objet: TARIFS PERISCOLAIRE - DE 2016 010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les tarifs du périscolaire comme suit à compter du 18 avril 2016 :

QUOTIENT FAMILIAL	midi	Forfait soir		
		16h30-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30
Horaires d'accueil	11h30-13h30			
- 345	6.20€	3.10€ VIC1+VIDI+EIC1	0.60€	2€
345-700	6.40€	3.15€ V2C1+V2D1+E2C1	0.75€	2€

701-900	6.85€	3.65€ V3C1+V3D1+E3C1	0.85€	2€
901-1100	7.45€	4.00€ V4C1+V4D1+E4C1	0.90€	2€
+ 1101	8.50€	4.30€ V5C1+V5D1+E5C1	1€	2€

Pour les fratries, une réduction est mise en place : 5% de réduction pour le 2^{ème} enfant, 10% à partir du 3^{ème}.

Objet: DEPOSITOIRE CHAPELLE STE MARGUERITE (cimetière) - DE 2016 011

Le maire rappelle au conseil municipal que le dépositoire de la chapelle du cimetière communal est fermé depuis 2003.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal rend un avis défavorable à sa réouverture et acte l'abandon du dépositoire.

Objet: SUBVENTION DE DEMARRAGE (association chapelle Ste Marguerite) - DE 2016 012

La maire informe le conseil municipal de la création de l'association « chapelle Sainte-Marguerite ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser une subvention de démarrage. Le montant de celle-ci sera déterminé à compter du vote du budget.

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de réaliser les travaux de réfection de la porte de la chapelle Sainte-Marguerite du cimetière par les bénévoles de l'association.

Le maire informe le conseil municipal de la fourniture, à titre gracieux, du bois nécessaire aux travaux de réfection de la porte de la chapelle Sainte-Marguerite du cimetière.

Objet: MODALITES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - DE 2016 013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la mise en place d'un règlement d'attribution des subventions communales d'équipement. Celui-ci sera proposé aux conseillers lors d'un prochain conseil.

Le maire présente au conseil municipal les demandes d'emplois saisonniers pour les mois de juillet et août 2016 et la nécessité d'emploi de 3 personnels saisonniers au taux horaire de 29/35^{ème}. Le tirage au sort a désigné les bénéficiaires suivants :

- M. Florent HERT
- M. Vincent SCHMITT
- M. Vincent DURUT.

Objet: REVISION PRIX LOCATION LOT CHASSE N° 1 - DE 2016 014

Le maire présente au conseil municipal la demande de révision du prix de location du lot de chasse communale n° 1 du président de l'association de chasse Saint-Hubert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande de révision.

Le maire présente au conseil municipal le compte-rendu du conseil communautaire du 28 janvier 2016.

Objet: CESSION TERRAIN - DE 2016_015

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 3 février 2015 concernant la vente d'un terrain communal à M. Michel FAIGLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide la vente à M. Michel FAIGLE du terrain section 5 parcelle 102, de 0,72 are, pour un montant total de 150 €,
- les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise le maire à signer tous documents correspondants,

Cette délibération annule et remplace celle du 3 février 2015.



RIEHL Emmanuel
Maire d'Abreschviller